Prairie peu intensive (612)

SPB (Qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique de niveau 2 selon OPD
- Fumure azotée sous forme de fumier ou de compost uniquement - Produit phytosanitaire interdit (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) - Date de 1ère coupe. 15 juin (Plaine – colline), 1er juillet (Montagne 1 et 2), 15 juillet (Montagne 3 et 4) - Une coupe annuelle minimum, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire - Pacage d'automne autorisé entre le 1er septembre et le 30 novembre si les conditions du sol le permettent - Les réensemencements sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être effectués avec des mélanges floraux adaptés	- Fauche partielle des surfaces, en laissant 10 % sur pied à chaque opération, il est recommandé que les 10% soient déplacés à chaque opération. Pâture d'automne des 10% laissés sur pied tolérée - Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur). Si les conditions topographiques ne le permettent pas, fauche en ligne à vitesse réduite tolérée - Minimum 7 semaines entre les deux premières coupes - Pas d'utilisation du conditionneur. S'il n'est pas possible de le déclencher, l'ouvrir au maximum lors de la fauche - Tas de bois / cailloux tous les 50 m demandés dans les prairies sèches et riches en flore selon indications signalées sur le contrat du réseau écologique	- Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Conditionneurs interdits

	Recommandation(s) - Pré-fanage au sol pendant 8 heures au minimum - Réensemencement pour améliorer la qualité florale après conseil et demande d'autorisation - Hauteur de coupe à 7 cm minimum - L'utilisation de système d'effarouchement ou de détection des faons et des levreaux. Se renseigner auprès de la Fédération des chasseurs jurassiens ou à l'Office de l'environnement.	

Plantes indicatrices	*Sanguisorba minor* (Petite sanguisorbe) *Knautia/Scabiosa* (Knautie, Scabieuse) *Hieracium pilosella* (Epervière piloselle) *Salvia pratensis* (Sauge des prés) *Succisa pratensis* (Succise des prés)
Espèces concernées	*Lepus europaeus* (Lièvre brun) *Lanius collurio* (Pie grièche écorcheur) *Saxicola rubicola* (Tarier pâtre) *Carduelis cannabina* (Linotte mélodieuse) *Carduelis carduelis* (Chardonneret élégant) *Brintesia circe* (Silène) *Euphradrias a. aurinia (*Damier de la Succise) *Melanargia galathea* (Demi-Deuil) *Apis mellifera/Osmis cornuta/ Eucera nigriscens* (Abeilles mellifères et sauvages) *Lacerta agilis* (Lézard des souches) *Coronella austriaca* (Coronelle lisse)

Justification de la mesure

Ce type de surface offre une grande diversité florale qui attire de nombreux insectes:

- Silène: ne vit que dans les terrains secs (PPS), hiberne dans l'herbe haute, besoin de structures (tas de bois/cailloux) tous les 50 m, PPS à mettre sous contrat LPN,
- Demi-Deuil: aime les prairies riches en fleurs, œufs déposés dans l'herbe haute, chenilles épargnées par les fauches espacées et hivernation sur les graminées,
- Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture, le respect du mode d'exploitation est importante pour la sauvegarde des levrauts,
- Pie grièche écorcheur: chasse dans ce milieu lorsqu'il est situé à proximité de haie ou de bocage,
- Rouge queue à front blanc: chasse dans ce milieu lorsqu'il est situé à proximité de vergers.
- Les reptiles recherchent les lieux ensoleillés offrant un abri tels des tas de pierres ou de bois, planches, buissons, etc.
- Les oiseaux nichant au sol ont besoin des hautes herbes pour dissimuler leur nid.
- Le préfanage évite que les insectes ne se retrouvent exportés de la parcelle dans les balles d'ensilage ou dans l'autochargeuse.

Version : Vendline-Coeuvatte, novembre 2017